

21.10.2004 - 13:30 Uhr

L'ASS en faveur de la Loi sur le partenariat enregistré

Zurich (ots) -

Une manifestation en faveur du projet de Loi fédérale pour le partenariat enregistré (Lpart) a lieu samedi prochain devant le Palais Fédéral à Berne. L'Aide Suisse contre le Sida soutient les organisateurs car le projet va dans le sens d'une reconnaissance des homosexuels et d'une meilleure solidarité en faveur des personnes vivant avec le VIH/sida.

Samedi 23 octobre après-midi, une manifestation en faveur du projet de Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre couples de même sexe (Lpart), qui sera soumis au référendum, aura lieu sur la Place Fédérale à Berne. L'Aide Suisse contre le Sida entend marquer son soutien au projet de loi susceptible d'apporter une reconnaissance juridique à la solidarité envers les homosexuels et les lesbiennes et de soutenir les couples de même sexe dont l'un ou les deux partenaires vivent avec le VIH/sida.

En matière de prévention, la reconnaissance juridique des couples de même sexe apporte une contribution importante à l'acceptation sociale de la diversité des modes de vie. La prévention du VIH/sida repose en particulier sur cette reconnaissance et peut poursuivre ses actions dans les groupes particulièrement menacés comme c'est le cas chez les homosexuels masculins.

On estime à 10% le nombre des hommes homosexuels vivant avec le VIH/sida. Une partie d'entre eux vivent en couple et doivent bénéficier du soutien réciproque des partenaires. Les questions ayant trait notamment au droit de visite à l'hôpital, aux assurances sociales (deuxième et troisième pilier), et de même que la législation sur l'héritage sont particulièrement épineuses dans ces situations. Les couples de même sexe dont l'un ou les deux partenaires vivent avec le VIH/sida ou d'autres maladies graves sont amenés à devoir régler aujourd'hui ces questions sans pouvoir bénéficier d'une base légale optimale. Le projet de Loi constitue une première étape susceptible de permettre aux concubins de bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de vie, qui les mettrait sur un pied d'égalité avec les couples mariés en matière sociale et médicale, sans pour autant en constituer un équivalent.

Les cantons de Genève, Zürich, Fribourg et Neuchâtel sont les premiers cantons à avoir adopté leur propre loi sur le partenariat enregistré ou sont sur le point de le faire. Une Loi fédérale constitue une incitation susceptible d'entraîner d'autres cantons dans la procédure.

Ce texte est disponible sous
www.aids.ch/f/ahs/medienmitteilung.php.

Contact:

Aide Suisse contre le Sida
Tél. +41/1/447'11'11